

Concours Professeur des écoles

ADMISSION

CRPE  
2022

# MISES EN SITUATION PROFESSIONNELLE

Le manuel complet pour réussir l'oral



Tous les savoirs pour enseigner



Toutes les problématiques  
du métier



100 questions d'autoévaluation



Méthodologie et conseils



14 mises en situation  
professionnelle

OFFERT  
50 QCM  
interactifs

M. Loison (dir.)  
D. Dubois (coord.)  
V. Bouquillon  
I. Pasquier

**N°1** Vuibert  
DES CONCOURS



Concours Professeur des écoles  
**ADMISSION**

**CRPE**  
**2022**

# **MISES EN SITUATION PROFESSIONNELLE**

**Le manuel complet pour réussir l'oral**

**Ouvrage dirigé par Marc Loison**

Docteur en histoire de l'éducation et sciences de l'éducation, maître de conférences honoraire en histoire contemporaine de l'université d'Artois, ancien conseiller pédagogique chargé de mission académique pour l'éducation prioritaire, ancien président de jury CRPE

**Coordonné par Danièle Dubois**

Professeure agrégée de lettres modernes en charge de la formation continue premier degré, INSPÉ Lille Hauts-de-France

**Valérie Bouquillon**

Conseillère pédagogique départementale en maternelle, inspection académique du Pas-de-Calais, membre du jury académique CRPE

**Isabelle Pasquier**

Professeure certifiée de lettres modernes, ancienne responsable pédagogique de site IUFM ayant fait fonction d'inspectrice de l'Éducation nationale

Avec la collaboration d'**Aline Merlot** et d'**Ève Santhune**

Conseillères pédagogiques départementales

**Vuibert**

# Ressources numériques pour réussir le CRPE

Accédez à 50 QCM interactifs via :

[www.Vuibert.fr/site/210811](http://www.vuibert.fr/site/210811)



ISBN : 978-2-311-21081-1

Conception de la couverture : Delphine d'Inguibert et Valérie Goussot/  
Caroline Joubert (Atelier du livre)

Conception de l'intérieur : Bleu T/Caroline Joubert (Atelier du livre)

Composition : Nord Compo

La loi du 11 mars 1957 n'autorisant aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 40).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

Le « photocopillage », c'est l'usage abusif et collectif de la photocopie sans autorisation des auteurs et des éditeurs. Largement répandu dans les établissements d'enseignement, le « photocopillage » menace l'avenir du livre, car il met en danger son équilibre économique. Il prive les auteurs d'une juste rémunération. En dehors de l'usage privé du copiste, toute reproduction totale ou partielle de cet ouvrage est interdite. Des photocopies payantes peuvent être réalisées avec l'accord de l'éditeur.

S'adresser au Centre français d'exploitation du droit de copie : 20, rue des Grands-Augustins, F-75006 Paris. Tél. : 01 44 07 47 70

© Vuibert – aout 2021 – 5, allée de la 2<sup>e</sup> DB – 75015 Paris

Site internet : <http://www.vuibert.fr>

# Sommaire

<b>Comment aborder le CRPE ?</b> .....	<b>7</b>
<b>Présentation de l'ouvrage</b> .....	<b>12</b>
<b>Comment se préparer à l'épreuve orale ?</b> .....	<b>13</b>
<b>QCM d'autoévaluation</b> .....	<b>18</b>

## PARTIE 1 / SE PROJETER DANS LE MÉTIER DE PROFESSEUR DES ÉCOLES

### **1 Connaître l'histoire de l'école primaire française**

<b>Autoévaluation</b> .....	<b>26</b>
<b>Cours</b> .....	<b>27</b>
1. Émergence de l'école contemporaine.....	27
2. XIX <sup>e</sup> siècle : le siècle de l'école primaire.....	31
3. Les remises en question.....	37
4. Des maîtres aux professeurs des écoles.....	40
5. L'école du XXI <sup>e</sup> siècle, miroir des difficultés sociales et économiques.....	45
6. Dates-clés.....	49
7. Grands pédagogues et citations.....	49
<b>Entraînement</b> .....	<b>53</b>

### **2 Se situer dans les différentes dimensions du système éducatif**

<b>Autoévaluation</b> .....	<b>56</b>
<b>Cours</b> .....	<b>57</b>
1. Enjeux des politiques éducatives.....	58
2. Fonctionnement de l'école primaire.....	61
3. École, protection et prévention.....	66
4. Équipe éducative, équipe pédagogique.....	69
5. Une école ouverte sur le monde.....	73
<b>Entraînement</b> .....	<b>80</b>

### **3 Connaître les valeurs et exigences du service public et de la République**

<b>Autoévaluation</b> .....	<b>84</b>
<b>Cours</b> .....	<b>85</b>
1. Droits et obligations des fonctionnaires.....	85
2. La laïcité à l'école.....	86
3. Éducation aux droits de l'homme.....	94
4. Lutte contre les discriminations et les stéréotypes.....	96
5. Promotion de l'égalité filles-garçons.....	98
<b>Entraînement</b> .....	<b>102</b>

## PARTIE 2 / 10 THÉMATIQUES MAJEURES DANS LE QUOTIDIEN DU PROFESSEUR DES ÉCOLES ET DANS SES PRATIQUES

### 1 Penser la gestion de l'hétérogénéité

<b>Autoévaluation</b> .....	<b>107</b>
<b>Cours</b> .....	<b>109</b>
1. Différences de milieux .....	109
2. L'illettrisme .....	112
3. Les différents profils d'apprentissage .....	112
4. Théories de l'apprentissage et démarches .....	115
5. Différencier quoi ? Et comment ? .....	116
6. Prendre appui sur le numérique .....	118
<b>Entraînement</b> .....	<b>120</b>

### 2 Sécuriser le parcours de l'élève

<b>Autoévaluation</b> .....	<b>123</b>
<b>Cours</b> .....	<b>124</b>
1. Socle commun et cycles d'apprentissage .....	124
2. Apprentissages et évaluations par compétences .....	128
3. L'enseignement explicite .....	131
4. Accrochage et prévention du décrochage .....	134
<b>Entraînement</b> .....	<b>136</b>

### 3 Percevoir les enjeux de l'école maternelle

<b>Autoévaluation</b> .....	<b>138</b>
<b>Cours</b> .....	<b>139</b>
1. Enjeux du programme de l'école maternelle .....	139
2. La première scolarisation de l'enfant .....	142
<b>Entraînement</b> .....	<b>146</b>

### 4 Percevoir les enjeux du cycle 3

<b>Autoévaluation</b> .....	<b>148</b>
<b>Cours</b> .....	<b>149</b>
1. L'élève de cycle 3 et les attentes des programmes : un profil spécifique entre le cycle 2 et le cycle 4 .....	149
2. La continuité école/collège .....	150
3. Des APC à l'AP : des dispositifs communs ? .....	151
<b>Entraînement</b> .....	<b>154</b>

## 5 Rendre l'école bienveillante

<b>Autoévaluation</b> .....	<b>156</b>
<b>Cours</b> .....	<b>158</b>
1. Une école bienveillante .....	158
2. Juste pour tous : équité scolaire dans la classe .....	159
3. Exigeante pour chacun : la mise en place de l'évaluation positive .....	159
4. Une école inclusive, notamment pour les élèves à besoins éducatifs particuliers .....	162
<b>Entraînement</b> .....	<b>168</b>

## 6 Agir sur le climat scolaire

<b>Autoévaluation</b> .....	<b>171</b>
<b>Cours</b> .....	<b>173</b>
1. Définir les violences scolaires .....	173
2. Un type de violence particulier : le harcèlement .....	176
3. Agir sur le climat scolaire .....	182
<b>Entraînement</b> .....	<b>187</b>

## 7 Travailler en équipe

<b>Autoévaluation</b> .....	<b>189</b>
<b>Cours</b> .....	<b>191</b>
1. Travailler ensemble au service des apprentissages des élèves .....	191
2. Travailler en équipe pour faciliter le suivi .....	194
3. Rythmes scolaires et temps d'activités périscolaires .....	196
4. Les projets en partenariat .....	198
<b>Entraînement</b> .....	<b>201</b>

## 8 Favoriser les relations école/famille

<b>Autoévaluation</b> .....	<b>204</b>
<b>Cours</b> .....	<b>205</b>
1. Du parent au parent d'élève .....	205
2. Ce que nous apprennent les neurosciences émotionnelles et affectives .....	206
3. Dispositifs et outils favorisant la relation .....	208
4. Outils et gestes associés facilitant la communication .....	210
<b>Entraînement</b> .....	<b>215</b>

## 9 Assoir son autorité

<b>Autoévaluation</b> .....	<b>218</b>
<b>Cours</b> .....	<b>219</b>
1. Autorité ou autorités ? .....	219
2. Les leviers dans la classe .....	221
3. Sanctions et punitions .....	222
<b>Entraînement</b> .....	<b>225</b>

<b>10 Mettre en œuvre les parcours durant la scolarité de l'élève</b>	
<b>Autoévaluation</b> .....	<b>228</b>
<b>Cours</b> .....	<b>229</b>
1. Des incontournables .....	229
2. Le parcours d'éducation artistique et culturelle (Peac) .....	230
3. Le parcours citoyen .....	235
4. Le parcours éducatif de santé (PES) .....	236
5. Assurer l'égalité des chances des filles et des garçons à l'école .....	238
<b>Entraînement</b> .....	<b>241</b>

## PARTIE 3 / ENTRAÎNEMENT AUX MISES EN SITUATION PROFESSIONNELLE

<b>1 Présenter son parcours</b>	
1. Définition de l'épreuve .....	244
2. La pertinence de votre projet professionnel .....	244
<b>2 Analyser des situations professionnelles</b>	
1. Thèmes et compétences abordés .....	246
2. 10 mises en situation professionnelle .....	247
<b>Corrigés</b> .....	<b>249</b>
<b>3 S'entraîner avec des simulations d'entretien</b>	
1. Première simulation : la prise en charge du jeune enfant .....	255
2. Seconde simulation : la lutte contre les discriminations .....	256
<b>Corrigés</b> .....	<b>259</b>

# Comment aborder le CRPE ?

Cet ouvrage a pour objectif essentiel d'assurer la préparation de **la seconde partie de l'épreuve d'entretien d'admission** du concours de recrutement de professeurs des écoles (CRPE). Rappelons que cette épreuve vise avant tout à apprécier la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation.

Avant d'aborder la préparation de cette épreuve orale portant sur la connaissance du système éducatif et du métier de professeur, il paraît essentiel d'indiquer les textes officiels qui régissent désormais le CRPE et que tout candidat se doit de connaître. Il est par ailleurs indispensable de connaître l'ensemble des épreuves écrites et orales d'admissibilité et d'admission et les objectifs qui leur sont assignés.

Enfin, sur le site du ministère de l'Éducation nationale, on veillera à consulter les sujets zéro et les programmes des épreuves écrites de français, de mathématiques et d'application.

## 1 Textes officiels

L'arrêté du 25 janvier 2021 paru au *Journal officiel* du 29 janvier 2021 fixe les modalités d'organisation du concours externe de recrutement de professeurs des écoles. Deux grandes séries d'épreuves constituées respectivement de trois épreuves écrites d'admissibilité et de deux épreuves orales d'admission sont définies par référence aux programmes de l'école primaire (*Bulletin officiel* n° 31 du 30 juillet 2020, *Bulletin officiel* n° 25 du 24 juin 2021), au socle commun de connaissances, de compétences et de culture (*Bulletin officiel* n° 17 du 23 avril 2015) mais aussi par référence aux compétences professionnelles des maîtres (annexe de l'arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2013 paru au *Journal officiel* du 18 juillet 2013). Ces compétences sont intégralement réaffirmées dans le référentiel de formation publié dans le *Journal officiel* du 7 juillet 2019. Ce référentiel mis en œuvre depuis la rentrée scolaire 2019 précise, par ailleurs, les objectifs, les axes de formation et le niveau de maîtrise des attendus en fin de master MEEF.

## 2 Les épreuves du CRPE

### Trois épreuves écrites d'admissibilité

**Cadre de référence** : Programmes de l'école primaire

**Niveau attendu** : Les connaissances attendues des candidats sont celles que nécessite un enseignement maîtrisé de ces programmes. Il est attendu du candidat qu'il maîtrise finement et avec du recul l'ensemble des connaissances, compétences et démarches intellectuelles du socle commun de connaissances, compétences et culture, et les programmes des cycles 1 à 4. Des connaissances et compétences en didactique du français et des mathématiques, ainsi que des autres disciplines pour enseigner au niveau primaire, sont nécessaires. Les épreuves écrites prennent appui sur un programme publié sur le site Internet du ministère chargé de l'éducation nationale.

<b>Épreuve écrite disciplinaire de français</b> <b>Notée sur 20. Coefficient 1. Durée : 3 heures</b>		
L'épreuve prend appui sur un texte (extrait de roman, de nouvelle, de littérature d'idées, d'essai, etc.) d'environ 400 à 600 mots. Elle comporte trois parties :		
– une partie consacrée à l'étude de la langue, permettant de vérifier les connaissances syntaxiques, grammaticales et orthographiques du candidat ;		Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.
– une partie consacrée au lexique et à la compréhension lexicale ;		
– une partie consacrée à une réflexion suscitée par le texte à partir d'une question posée sur celui-ci et dont la réponse prend la forme d'un développement présentant un raisonnement rédigé et structuré.		
<b>Épreuve écrite disciplinaire de mathématiques</b> <b>Notée sur 20. Coefficient 1. Durée : 3 heures</b>		
L'épreuve est constituée d'un ensemble d'au moins trois exercices indépendants, permettant de vérifier les connaissances du candidat.		Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.
<b>Épreuve écrite d'application</b> <b>Notée sur 20. Coefficient 1. Durée : 3 heures</b>		
L'épreuve a pour objectif d'apprécier la capacité du candidat à proposer une démarche d'apprentissage progressive et cohérente. Le candidat a le choix au début de l'épreuve entre trois sujets portant respectivement sur l'un des domaines suivants : sciences et technologie ; histoire, géographie, enseignement moral et civique ; arts. Le candidat dispose d'un dossier comportant notamment des travaux issus de la recherche et des documents pédagogiques. Le candidat est amené à montrer dans le domaine choisi une maîtrise disciplinaire en lien avec les contenus à enseigner et à appliquer cette maîtrise à la construction ou à l'analyse de démarches d'apprentissage.		
<b>Sciences et technologie</b>	L'épreuve consiste en la conception et/ou l'analyse d'une ou plusieurs séquences ou séances d'enseignement à l'école primaire (cycles 1 à 3), y compris dans sa dimension expérimentale.	Chaque épreuve peut comporter des questions visant à la vérification des connaissances disciplinaires du candidat.  Quand l'épreuve comporte 2 composantes, chacune d'entre elles est notée sur 10 points.  Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.
<b>Histoire, géographie, enseignement moral et civique</b>	Au titre d'une session, la commission nationale compétente détermine deux composantes parmi les trois enseignements suivants : histoire, géographie, enseignement moral et civique. L'épreuve consiste en la conception et/ou l'analyse d'une ou plusieurs séquences ou séances d'enseignement à l'école primaire (cycles 1 à 3).	
<b>Arts</b>	Au titre d'une session, la commission nationale compétente détermine deux composantes parmi les trois enseignements suivants : éducation musicale, arts plastiques, histoire des arts. L'épreuve consiste en la conception et/ou l'analyse d'une ou plusieurs séquences ou séances d'enseignement à l'école primaire (cycles 1 à 3).	

<b>Deux épreuves orales d'admission</b>	
<b>Épreuve de leçon</b>	
<b>Notée sur 20. Coefficient 4. Durée : 1 heure. Préparation : 2 heures</b>	
<p>L'épreuve porte successivement sur le français et les mathématiques. Elle a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement à l'école primaire dans chacune de ces matières, permettant d'apprécier la maîtrise disciplinaire et la maîtrise des compétences pédagogiques du candidat. Le jury soumet au candidat deux sujets de leçon, l'un dans l'un des domaines de l'enseignement du français, l'autre dans celui des mathématiques, chacun explicitement situé dans l'année scolaire et dans le cursus de l'élève.</p>	
<p><b>Préparation :</b> Afin de construire le déroulé de ces séances d'enseignement, le candidat dispose en appui de chaque sujet d'un dossier fourni par le jury et comportant au plus quatre documents de nature variée : supports pédagogiques, extraits de manuels scolaires, traces écrites d'élèves, extraits des programmes...</p>	<p><b>Durée de l'épreuve :</b></p> <p><b>Français :</b> 30 minutes, dont un exposé de 10 à 15 minutes et un entretien pour la durée restante impartie à cette partie.</p> <p><b>Mathématiques :</b> idem.</p> <p>La note 0 est éliminatoire.</p>
<p><b>Présentation et entretien :</b> Le candidat présente successivement au jury les composantes pédagogiques et didactiques de chaque leçon et de son déroulement. Chaque exposé est suivi d'un entretien avec le jury lui permettant de faire préciser ou d'approfondir les points qu'il juge utiles, tant sur les connaissances disciplinaires que didactiques.</p>	
<b>Épreuve d'entretien composée de 2 parties</b>	
<b>Notée sur 20. Coefficient 2. Durée totale : 1 heure 5 minutes</b>	
<b>Première partie : Éducation physique et sportive. Connaissance scientifique du développement et la psychologie de l'enfant</b>	
<b>Notée sur 10. Durée : 30 minutes. Préparation : 30 minutes</b>	
<p><b>Préparation :</b> À partir d'un sujet fourni par le jury, proposant un contexte d'enseignement et un objectif d'acquisition pour la séance, il revient au candidat de choisir le champ d'apprentissage et l'activité physique support avant d'élaborer une proposition de situation(s) d'apprentissage qu'il présente au jury.</p>	<p><b>Exposé :</b> ne doit pas excéder 15 minutes</p> <p><b>Entretien :</b> pour la durée restante impartie à cette première partie.</p> <p>La note 0 obtenue à cette partie est éliminatoire.</p>
<p><b>Exposé et entretien :</b> L'entretien permet d'apprécier d'une part les connaissances scientifiques du candidat en matière de développement et de psychologie de l'enfant, d'autre part sa capacité à intégrer la sécurité des élèves, à justifier ses choix, à inscrire ses propositions dans une programmation annuelle et, plus largement, dans les enjeux de l'EPS à l'école.</p>	

**Seconde partie : Se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation**

**Notée sur 10. Durée : 35 minutes.**

**Objectifs :** Cette seconde partie porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation.

**Entretien :** Le premier temps de l'échange débute par une présentation par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger.

La suite de l'échange doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.) ;
- faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

**Premier temps de l'échange :**

- Présentation du parcours et des expériences (5 minutes maxi).
- Échange avec le jury : 10 minutes.

**Second temps de l'échange**

(mises en situation professionnelle) : 20 minutes.

La note 0 obtenue à cette partie est éliminatoire.

**Épreuve orale facultative de langue vivante étrangère**

**Notée sur 20. Durée : 30 minutes. Préparation : 30 minutes**

Le candidat peut demander au moment de l'inscription au concours à subir une épreuve orale facultative portant sur l'une des langues vivantes étrangères suivantes : allemand, anglais, espagnol, italien.

**Contenu et modalités :** L'épreuve débute par un échange dans la langue choisie permettant au candidat de se présenter rapidement et de présenter un document didactique ou pédagogique, de deux pages maximum, qui peut être de nature variée : une séance ou un déroulé de séquence d'enseignement, un document d'évaluation, une production d'élève, un extrait de manuel ou de programme, un article de recherche en didactique des langues, etc., fourni par le jury (durée : 10 minutes). Puis, le candidat expose la manière dont il pourrait inclure et exploiter le document fourni par le jury dans une séance ou une séquence pédagogique. Le candidat explicite les objectifs poursuivis et les modalités d'exploitation du support (exposé : 10 minutes en français suivi d'un échange de 10 minutes dans la langue vivante étrangère choisie).

**Exposé :** 10 minutes.

**Échange :** 20 minutes.

L'usage du dictionnaire monolingue ou bilingue est autorisé.

Le niveau minimum de maîtrise attendu de la langue correspond au niveau B2 du cadre européen de référence pour les langues.

Seuls les points obtenus au-dessus de 10 sont pris en compte pour l'admission des candidats à l'issue des épreuves.

Le présent manuel, par le biais de points historiques, réglementaires et déontologiques, assortis de nombreux QCM et exercices d'entraînement, vous permettra de vous préparer efficacement à cette épreuve d'entretien.

C'est le souhait que les auteurs de cet ouvrage et moi-même formulons. Par ailleurs, sa mise en œuvre éditoriale n'aurait pas été possible sans l'aide précieuse de Louise Roullier et Laura Boisset, éditrices que je tiens ici personnellement à remercier.

**Marc Loison**

Maitre de conférences honoraire  
Docteur en histoire de l'éducation et sciences de l'éducation  
Directeur de l'ouvrage

# Présentation de l'ouvrage

Cet ouvrage a vocation à vous accompagner dans votre préparation aux épreuves orales d'admission du CRPE et au-delà. Il vous permettra d'appréhender toute la richesse et la complexité du métier exigeant dans lequel vous vous engagez, que votre projet s'inscrive dans la poursuite de votre cursus universitaire ou constitue une réorientation de votre parcours professionnel.

Ce manuel souhaite tout particulièrement vous préparer à la deuxième partie de l'épreuve orale d'entretien du concours, tout en vous proposant des éléments de réflexion efficaces pour la pratique enseignante. Nous l'avons élaboré à la fois pour vous permettre de vous doter de connaissances sur les savoirs pour enseigner (non disciplinaires et non didactiques) et de pistes d'analyse et de réflexion sur les questions vives qui interrogent les acteurs de l'école d'aujourd'hui. Vous trouverez dans cet ouvrage des éléments de formation actualisés aussi bien au regard des programmes qu'au regard de la recherche.

Le métier d'enseignant exige des connaissances solides et actualisées dans l'ensemble des domaines de la polyvalence, mais aussi une compréhension fine de ce qui se joue dès l'école et à l'école, comme le partage des valeurs de la République ou la lutte contre les stéréotypes, problématiques qui permettent d'appréhender et mettre en perspective les exigences du service public d'hier à aujourd'hui. Cet ouvrage s'intéresse donc aux problématiques associées au contexte d'exercice du métier et aux compétences professionnelles mises en jeu.

C'est la raison pour laquelle ces thématiques majeures, identifiées à partir de l'analyse des rapports de jurys, sont parfois abordées dans les deux parties de l'ouvrage, mais sous des angles différents : historique, sociologique, institutionnel et professionnel.

Les auteurs, tous expérimentés dans la formation initiale et continue d'enseignants, ont pris soin d'attirer votre attention sur des points délicats, des notions à ne pas confondre, des incontournables à maîtriser absolument. Vous trouverez en outre diverses modalités d'entraînement : questions intermédiaires au sein des chapitres (applications) qui signalent un point d'attention particulier, questions de synthèse à l'issue des chapitres (entraînements) pour récapituler et mettre en perspective les différents apports, des mises en situation professionnelle types, à analyser, et deux sujets de simulation complets, inédits, accompagnés d'un ensemble de questions connexes susceptibles d'émailler l'entretien avec les membres du jury.

Afin de vous guider dans vos apprentissages et/ou révisions, un planning articulés éléments de cours, entraînements et approfondissements vous est proposé en début de manuel.

Vous pourrez utilement compléter votre lecture par de nombreux ouvrages issus des collections Vuibert, que ce soit dans le domaine de la préparation au concours ou dans celui de la préparation de classe<sup>1</sup>.

Pour les auteurs,

**Danièle Dubois, Marc Loison**

---

1. Citons notamment les dernières éditions actualisées : Marc Loison (dir.), Valérie Bouquillon (coord.) et al., *Je prépare ma classe TPS-PS, MS, GS*, Paris, Vuibert, 2021. Les autres manuels sont un peu plus anciens (CP, CE1 en 2019 ; CE2, CM1 et CM2 en 2017) mais ils n'en demeurent pas moins conformes aux programmes de l'école élémentaire (sauf très rares exceptions).

# Comment se préparer

## 1 **Seconde partie de l'épreuve orale : qu'en disent les textes officiels ?**

### **A. Les visées générales de l'épreuve**

Cette épreuve porte **sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation**. Lors du premier temps de l'échange, le candidat est invité à présenter des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger.

La suite de l'échange doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- **s'approprier les valeurs de la République**, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.) ;
- **faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences**.

Comme le signalent de manière récurrente nombre de rapports de jurys, cette épreuve a pour objectif de vérifier l'engagement du candidat dans la construction des compétences professionnelles. Il est donc essentiel de connaître le référentiel de compétences du professeur des écoles, paru au *Bulletin officiel* du 25 juillet 2013.

### **B. Les modalités organisationnelles de l'épreuve**

► **Durée totale de l'entretien** : 35 minutes.

Noté sur 10. Coefficient 2. La note 0 est éliminatoire.

► **Déroulement**

**Premier temps** (15 minutes) :

- présentation du candidat : 5 minutes maximum ;
- échange avec le jury : 10 minutes.

Pour ce premier temps d'échange, le jury dispose d'une fiche individuelle de renseignements transmise préalablement par le candidat. Cette fiche, qui n'est pas notée, permet de faire état des points suivants : études et formation initiale, formations, stages, expériences professionnelles.

**Second temps** (20 minutes) :

- proposition par le jury de deux mises en situation professionnelle : l'une d'enseignement, l'autre en lien avec la vie scolaire ;
- échange avec le jury à propos de ces deux mises en situation professionnelle.

## ZOOM

### Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation

#### ► Compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation

1. Faire partager les valeurs de la République.
2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école.
3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage.
4. Prendre en compte la diversité des élèves.
5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation.
6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques.
7. Maîtriser la langue française à des fins de communication.
8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier.
9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier.
10. Coopérer au sein d'une équipe.
11. Contribuer à l'action de la communauté éducative.
12. Coopérer avec les parents d'élèves.
13. Coopérer avec les partenaires de l'école.
14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel.

#### ► Compétences communes à tous les professeurs

1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique.
2. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement.
3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves.
4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves.
5. Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves.

## 2 Comment se préparer, quelques recommandations

Que l'on ne se méprenne pas, l'épreuve orale « Se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation » requiert une solide préparation, qui repose sur une mise à niveau des connaissances indispensables, à partir du référentiel des compétences, et une réelle compréhension des enjeux, dispositifs et concepts convoqués.

Pour ce faire il est nécessaire de :

- se préparer en ayant réfléchi aux problématiques actuelles du système éducatif, sans nécessairement toutes les approfondir, afin d'être en capacité de les

articuler avec les mises en situation professionnelle proposées et d'engager un dialogue avec le jury ;

- avoir une connaissance des valeurs et des textes qui fondent l'école de la République et savoir les mettre en perspective avec la posture professionnelle ;
- approfondir la compréhension des enjeux des politiques éducatives ; dans cette perspective, il convient de renforcer les connaissances historiques, souvent déficitaires, relatives à l'évolution du système éducatif, aux grandes étapes, aux grandes réformes et aux contextes historiques qui peuvent les expliquer ;
- renforcer la connaissance des élèves, sous l'angle de leur développement et de leurs capacités selon les âges, et en particulier à l'école maternelle, ainsi que les connaissances relatives aux processus d'apprentissage ;
- développer l'articulation entre la didactique et la mise en œuvre pédagogique en tirant parti des stages effectués, afin d'appréhender les conditions d'exercice du métier et les exigences éthiques ;
- approfondir sa connaissance du monde actuel, mettre en lien des faits de société et y réfléchir : la compréhension du monde dans lequel nous vivons et la mise en perspective de questions sociétales sont essentielles pour le futur enseignant.

### 3 Comment être efficace le jour J ?

#### A. Présenter son parcours

La présentation du parcours et des expériences du candidat **ne doit pas excéder 5 minutes**. Cela suppose qu'il faut **être concis** et ne pas se perdre dans des **digressions sans fin**. À cet effet, la fiche de candidature transmise préalablement peut servir de guide de présentation. Veillez à consulter la méthodologie développée plus loin dans cet ouvrage (p. 244-245).

D'ores et déjà, on peut insister sur un conseil : la présentation doit s'attacher à des **faits saillants** qui ont émaillé votre formation initiale, les enseignements suivis, les stages et éventuellement l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Il faut montrer que c'est la conjonction de ces faits saillants qui constitue  **votre motivation et votre volonté d'être professeur des écoles**.

#### B. Répondre aux questions du jury

N'oubliez pas que, quelle que soit la question posée ou l'analyse de mise en situation professionnelle demandée, vous devez vous positionner en tant que futur professionnel évoluant dans le cadre des compétences attendues.

Sachez montrer de la distance par rapport aux thèmes abordés. Il ne s'agit pas pour vous de procéder à une sorte de « récitation » de dispositifs connus, mais bien de

montrer au jury que vous entrez dans la compréhension des enjeux professionnels d'un futur enseignant.

Montrez que vous connaissez bien les programmes de l'école, les différentes politiques éducatives et que vous en comprenez les enjeux.

Veillez à toujours replacer la question posée dans un contexte plus large, en vous référant au parcours de l'élève.

### **C. Savoir interagir pendant le temps d'entretien avec le jury**

Durant la demi-heure d'entretien, le jury va de toute évidence rebondir sur les éléments de parcours que vous aurez valorisés, mais aussi sur l'analyse que vous ferez des mises en situation professionnelle proposées. Le jury va donc vous permettre d'approfondir, de préciser vos propos, de les contextualiser.

Sachez vous montrer ouvert à l'échange. Le jury ne cherche pas nécessairement « la » bonne réponse, mais vérifie la manière dont vous vous saisissez des questions en en pesant les enjeux.

L'entretien mené par des professionnels de l'Éducation nationale (inspecteurs, conseillers pédagogiques...) vise à vérifier vos capacités de réflexion et vos connaissances, mais également votre qualité d'expression.

Les membres du jury sont amenés à apprécier, voire évaluer votre capacité à vous projeter dans le métier de professeur des écoles exerçant dans une classe, dans une école, au sein d'une communauté éducative.

Le jury peut dépasser le strict cadre de la problématique de la mise en situation professionnelle proposée pour ouvrir sur l'école en général.

On ne peut que vous inviter à prendre largement en compte l'extrait ci-dessous d'un rapport de jury, en raison de la pertinence et de la justesse des conseils qu'il fournit.

#### **CONSEILS**

« S'agissant de l'entretien, la capacité à dialoguer, à échanger, à prendre en compte la parole de l'autre, à cerner les enjeux des questions ou des relances du jury sont des qualités appréciées. Connaître les valeurs de la République, les droits et devoirs du fonctionnaire ne suffit pas. Les candidats doivent être capables de se positionner par rapport aux attentes institutionnelles et de se projeter en futurs acteurs du système éducatif. Une représentation claire de ces attentes ne suppose pas nécessairement une expérience entendue mais une posture éthique et réflexive » (rapport de jury, session 2016, académie de Grenoble).

## D. Entrer en communication

Emparez-vous de toute occasion de vous entraîner, lors d'oraux blancs dans le cadre de votre formation universitaire, ou en vous constituant en réseau de candidats, pour jouer le rôle aussi bien d'interrogé que d'interrogateur. Ce dernier rôle peut être également très formateur.

Enfin, comme pour toute épreuve orale, sachez :

- **respecter les règles de civilité** : se présenter dans une tenue adaptée à un entretien professionnel, saluer les membres du jury, vous asseoir à leur invitation ou en demandant la permission, leur indiquer la fin de votre présentation en les remerciant de vous avoir écouté ;
- **adopter une posture physique empreinte d'ouverture** : pas de bras et jambes croisés, sachez gérer les signes de stress, tremblements, tics physiques ou verbaux (vous entraîner vous permettra de vous en apercevoir, ou pour le moins que l'on vous en fasse part) ;
- **adapter le niveau sonore et le débit de votre voix**, en regardant le jury, en rebondissant sur ses questions, en ne vous enferrant pas dans des postures fermées, en demandant éventuellement la reformulation d'une question ;
- **ne pas émettre d'avis** sur la pertinence ou l'absence de pertinence des propos que vous tenez ; le jury sait très bien le faire par lui-même.

# QCM d'autoévaluation

**Pour certaines questions, il peut y avoir plusieurs bonnes réponses.**

- ❶ L'idée d'éducation nationale apparaît :
- a. au XVIII<sup>e</sup> siècle  c. au XX<sup>e</sup> siècle
- b. au XIX<sup>e</sup> siècle  d. sous l'Ancien Régime
- ❷ L'école maternelle n'est plus identifiée comme un établissement d'instruction mais comme une maison d'éducation maternelle grâce à :
- a. Marie Pape-Carpantier  c. Ferdinand Buisson
- b. Pauline Kergomard  d. Jules Ferry
- ❸ La mise en place des zones d'éducation prioritaires en France date de :
- a. 1982  c. 1963
- b. 1975  d. 2014
- ❹ Le collège unique est instauré par :
- a. Jean-Marie Berthoin  c. Alain Savary
- b. Michel Debré  d. René Haby
- ❺ Être polyvalent, c'est :
- a. tout savoir
- b. savoir un peu de tout
- c. savoir enseigner toutes les matières d'une manière liée
- d. enseigner de manière interdisciplinaire
- ❻ Le fonctionnaire est au service :
- a. de l'intérêt général  c. de la République
- b. du bien public  d. du gouvernement
- ❼ Le conseil d'école :
- a. adopte le projet d'école  c. s'occupe de la restauration scolaire
- b. fait le point sur la progression des élèves  d. choisit les manuels scolaires
- ❽ Les Rased rassemblent :
- a. des parents  c. des intervenants extérieurs
- b. des psychologues scolaires  d. des professeurs des écoles spécialisés
- ❾ Enseigner de manière laïque, c'est :
- a. contredire les croyances religieuses de ses élèves  c. travailler à écarter les ignorances et les illusions
- b. respecter les croyances religieuses de ses élèves  d. apprendre aux élèves tout ce qu'il est possible de savoir
- ❿ La liberté pédagogique garantit au professeur des écoles la possibilité d'enseigner :
- a. ce qu'il veut  d. avec des méthodes pédagogiques adaptées aux difficultés de ses élèves
- b. avec les méthodes qu'il préfère
- c. sans respecter les programmes
- ⓫ La déontologie du professeur lui dicte sa conduite professionnelle vis-à-vis de :
- a. son supérieur hiérarchique  c. les parents
- b. ses élèves  d. ses collègues

12) Quel philosophe a posé les trois principes qui régissent encore notre système d'instruction publique : gratuité, liberté et laïcité ?

- a. Denis Diderot  c. Jean-Jacques Rousseau  
 b. Nicolas de Condorcet  d. Voltaire

13) Les académies et les recteurs ont été créés :

- a. durant la Révolution française  c. durant le Premier Empire  
 b. sous le Consulat  d. sous Jules Ferry

14) Les compétences professionnelles s'acquièrent et s'approfondissent :

- a. en formation initiale  c. tout au long de la carrière  
 b. par l'expérience  d. par la formation continue

15) En tant que fonctionnaire de l'État, le professeur des écoles est sous l'autorité inconditionnelle de :

- a. l'État  c. le ministre de l'Éducation nationale  
 b. l'inspecteur de l'Éducation nationale  d. le directeur académique des services de l'Éducation nationale (Dasen)

16) De quand date l'allongement de la scolarité obligatoire à 14 ans ?

- a. 1882  c. 1959  
 b. 1936  d. 1989

17) Le conseil des maîtres est tenu de se réunir :

- a. une fois par mois  c. une fois par an  
 b. une fois par trimestre  d. deux fois par an

18) À quelle époque le concept d'échec scolaire est-il apparu ?

- a. Fin du XIX<sup>e</sup> siècle  c. Vers 1960  
 b. Dans les années 1920-1930  d. Dans les années 1990-2000

19) Sur quels critères a-t-on déterminé les REP + ?

- a. Les CSP défavorisées  c. Le taux d'échec scolaire  
 b. L'indice social  d. Le manque de moyens

20) Le professeur des écoles peut :

- a. exercer un droit syndical  c. exercer un droit de grève  
 b. exercer à titre professionnel une activité privée lucrative  d. arrêter d'exercer une activité présentant un danger grave et imminent

21) En vertu de la ponctualité, le professeur en école élémentaire doit être dans sa classe :

- a. moins de 5 minutes après ses élèves  c. 10 minutes avant ses élèves  
 b. en même temps que ses élèves  d. 15 minutes avant ses élèves

22) La loi pour une école de la confiance du 26 juillet 2019 repose sur les mesures suivantes :

- a. création d'un service public de l'école inclusive  c. détermination d'un projet pédagogique  
 b. amélioration des rythmes scolaires  d. abaissement de l'instruction obligatoire à l'âge de 3 ans

23) À l'heure actuelle, combien d'élèves quittent-ils l'école sans diplôme ?

- a. 5 %  c. 15 %  
 b. 10 %  d. 20 %

24) Qui est à l'origine de la méthode simultanée, laïcisée au XIX<sup>e</sup> siècle par l'école publique ?

- a. Jules Ferry  c. Jean-Frédéric Oberlin  
 b. Jean-Baptiste de La Salle  d. Jean-Denys-Marie Cochin

- 25 La laïcité exige des élèves qu'ils renoncent, à l'école, au port de :
- a. tous les signes religieux  d. tous les signes religieux clairement affichés
- b. tous les signes religieux visibles
- c. tous les signes religieux ostensibles
- 26 Le supérieur hiérarchique du professeur des écoles est :
- a. l'inspecteur de l'Éducation nationale (IEN)  c. le directeur d'école
- b. le directeur académique des services de l'Éducation nationale (Dasen)  d. le conseiller pédagogique généraliste
- 27 La loi Goblet de 1886 institue :
- a. la laïcisation du personnel  c. l'obligation scolaire
- b. la suppression des emblèmes religieux dans les écoles  d. la fonctionnarisation des instituteurs publics
- 28 La méthode pédagogique qui consiste à revenir, quitte à en donner un tableau plus complet, sur ce que l'on a appris l'année précédente s'appelle :
- a. la méthode progressive  c. la méthode simultanée
- b. la méthode individuelle  d. la méthode concentrique
- 29 Pour maintenir le tissu scolaire dans les campagnes on crée :
- a. des RPI  c. des PIAL
- b. des REP  d. des Rased
- 30 L'organisation de la scolarité primaire en cycles date de :
- a. 1964  c. 2013
- b. 1989  d. 2019

## CORRIGÉS

1 a. et d. 2 b. 3 a. 4 d. 5 c. et d. 6 a., b. et c. 7 a. et c. 8 b. et d. 9 b., c. et d.  
10 b. et d. 11 b. 12 b. 13 c. 14 a., b., c. et d. 15 a. 16 b. 17 b. 18 c. 19 a. et b. 20 a., c. et d.  
21 c. 22 a. et d. 23 d. 24 b. 25 c. et d. 26 a. 27 a. 28 d. 29 a. 30 b.

## CONSEILS ET REMARQUES

### 1 L'histoire de l'école primaire

Il est tout à fait normal que certaines de ces questions vous déroutent, car la plupart d'entre elles exigent une bonne connaissance de l'histoire de l'école de la Renaissance à nos jours, notamment des grands courants de pensée qui l'ont traversée. À la lecture des éléments de cours, on constatera aisément que la Révolution française, héritière des Lumières, pose, au travers de nombreux débats, notamment sous l'impulsion de Condorcet, les questions d'instruction publique, d'éducation nationale, de liberté, d'obligation et de gratuité scolaires (voir p. 29-30). La filiation entre Condorcet et Ferry est de fait manifeste. En conséquence, nous invitons les candidats au CRPE à lire ou relire quelques-uns des textes fondamentaux de ce philosophe, plus particulièrement *Cinq mémoires sur l'instruction publique* publiés en 1791 et disponibles en ligne.

Bon nombre de candidats pensent à tort qu'avant Jules Ferry, c'était « le désert pédagogique » (voir p. 34-36). Le réseau des petites écoles s'est en fait construit durant l'Ancien Régime (voir p. 27-28). Le siècle des Lumières a connu un formidable ébranlement éducatif dont la Révolution française est l'héritière (voir p. 28-29). Le XIX<sup>e</sup> siècle, avec ses grandes lois scolaires s'échelonnant de 1816 à 1881-1882, est le siècle de l'école primaire. Il est donc important que le candidat au CRPE connaisse les grandes lignes des lois Guizot (1833), Falloux (1850), Duruy (1867) et Ferry (1881-1882) (voir p. 31-33).

Par ailleurs, afin d'appréhender la philosophie qui a présidé à l'abandon des salles d'asile au profit d'une véritable maison d'éducation maternelle, on ne peut que suggérer de visionner l'excellent film d'Olivier Guignard *La Volière aux enfants* daté de 2006. Ce film permet de comprendre le rôle majeur joué par Marie Pape-Carpantier dans l'élaboration d'une pédagogie concrète destinée aux jeunes enfants (voir p. 33-34).

Il ne faut pas pour autant minimiser les politiques éducatives du XX<sup>e</sup> siècle. Ce dernier sera le siècle des remises en question à savoir le plan Langevin-Wallon, l'école nouvelle, la rénovation de l'enseignement primaire, la création des cycles d'apprentissage, la lutte contre l'illettrisme et l'échec scolaire (voir p. 37-50).

## 2 Les différentes dimensions du système éducatif

Rappelons que la compétence 2 du référentiel, « Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système et dans le cadre réglementaire de l'école », structure largement cette épreuve d'entretien.

Le candidat doit donc être capable de se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation et, en conséquence, manifester la capacité à se situer dans les différentes dimensions du système éducatif : institution scolaire, enjeux des politiques éducatives, établissement et rôle des différents conseils, partenaires de l'école, équipe éducative, classe, sécurité et sûreté des élèves, relations avec les parents, diversité, mixité... Autant de points abordés dans les pages qui suivent (voir p. 57-77), mais que le candidat devra consolider grâce aux divers entraînements proposés (questions avec réponses rédigées, QCM, exemples de mises en situation professionnelle et de questions du jury).

## 3 Les valeurs et exigences du service public et de la République

Enfin, il ne faut pas oublier que la capacité attendue du candidat à se situer dans les différentes dimensions du système éducatif doit obligatoirement être évaluée par rapport aux valeurs et exigences du service public et de la République (droits et obligations des fonctionnaires, laïcité, neutralité, lutte contre les discriminations et les stéréotypes de tout ordre, promotion de l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes...) (voir p. 85-99).

Les éléments de cours consacrés aux valeurs et exigences du service public permettent surtout d'aborder deux compétences professionnelles essentielles : la compétence 1, « Faire partager les valeurs de la République », et la compétence 6, « Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques ».

Pour appréhender dans leur pleine dimension ces deux compétences, nous avons attiré l'attention du lecteur, au fil des thèmes abordés, sur les points suivants : cadre institutionnel, points de vigilance, conseils et écueils à éviter. Nous conseillons au candidat de les garder présents à l'esprit lors de l'entretien.

## 4 L'organisation des apprentissages et les révisions

Afin de s'approprier au mieux les éléments essentiels de connaissance historique du système éducatif français et ses différentes dimensions, les valeurs de la République et les principes éthiques et déontologiques du métier de professeur des écoles, le candidat pourra utiliser le planning suivant. Il pourra l'utiliser de manière linéaire ou alors en fonction des difficultés mises à jour par le QCM d'autoévaluation.

Cours	Entrainements	Travail réalisé
<b>Connaitre l'histoire de l'école primaire française</b>		
Émergence de l'école contemporaine	Applications p. 30	<input type="checkbox"/>
xix <sup>e</sup> siècle : le siècle de l'école primaire	Applications p. 36	<input type="checkbox"/>
Les remises en question	Applications p. 40	<input type="checkbox"/>
Des maitres aux professeurs des écoles	Applications p. 45	<input type="checkbox"/>
L'école du xxi <sup>e</sup> siècle, miroir des difficultés sociales et économiques	Applications p. 49 Consultation site éduscol Entrainement p. 53	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
	Approfondir la connaissance de la compétence 4 : prendre en compte la diversité des élèves Thématique 1 : Penser la gestion de l'hétérogénéité, p. 107	<input type="checkbox"/>
Dates clés	Approfondir la connaissance de la compétence 4 : prendre en compte la diversité des élèves Thématique 2 : Sécuriser le parcours de l'élève, p. 123	<input type="checkbox"/>
Grands pédagogues et citations		
<b>Se situer dans les différentes dimensions du système éducatif</b>		
Enjeux des politiques éducatives	Approfondir la connaissance de la compétence 3 : connaître les élèves et les processus d'apprentissage Applications p. 61 Thématique 5 : Rendre l'école bienveillante, p. 156	<input type="checkbox"/>
Fonctionnement de l'école primaire	Approfondir la connaissance de la compétence 2 : inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école Applications p. 66 Reconstituer de mémoire l'organigramme p. 63	<input type="checkbox"/>
	Thématique 3 : Percevoir les enjeux de l'école maternelle, p. 138	<input type="checkbox"/>
	Thématique 4 : Percevoir les enjeux du cycle 3, p. 148	<input type="checkbox"/>
École, protection et prévention	Approfondir la connaissance de la compétence 6 : agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques Applications p. 69	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
	Thématique 6 : Agir sur le climat scolaire, p. 171	<input type="checkbox"/>
Équipe éducative, équipe pédagogique	Approfondir la connaissance de la compétence 10 : coopérer au sein d'une équipe Thématique 7 : Travailler en équipe, p. 189	<input type="checkbox"/>

Cours	Entrainements	Travail réalisé
Une école ouverte sur le monde	Approfondir la connaissance de la compétence 12 : coopérer avec les parents d'élèves Approfondir la connaissance de la compétence 13 : coopérer avec les partenaires de l'école Applications p. 74, 76 et 77 Thématique 8 : Favoriser les relations école/famille, p. 204 Entrainement p. 80-81	<input type="checkbox"/>
<b>Connaitre les valeurs et exigences du service public et de la République</b>		
Droits et obligations des fonctionnaires	Approfondir la connaissance de la compétence 6 : Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques Thématique 9 : Assoir son autorité, p. 218	<input type="checkbox"/>
Laïcité à l'école	Application p. 94 Mises en situation professionnelle 1 à 5, p. 247	<input type="checkbox"/>
Éducation aux droits de l'homme	Mises en situation professionnelle 6 à 10, p. 247-248	<input type="checkbox"/>
Lutte contre les discriminations et les stéréotypes	Approfondir la connaissance de la compétence 1 : faire partager les valeurs de la République Thématique 10 : Mettre en œuvre les parcours durant la scolarité de l'élève (p. 228)	<input type="checkbox"/>
Promotion de l'égalité filles-garçons	Application p. 100 Entrainement p. 102-103	<input type="checkbox"/>
<b>Entrainement à l'entretien</b>		
Présenter son parcours	<input type="checkbox"/>	
Simulation 1 : La prise en charge du jeune enfant	<input type="checkbox"/>	
Simulation 2 : La lutte contre les discriminations et les stéréotypes	<input type="checkbox"/>	

# PARTIE 1

## Se projeter dans le métier de professeur des écoles

- 1** Connaître l'histoire de l'école primaire française..... 26
- 2** Se situer dans les différentes dimensions du système éducatif ..... 56
- 3** Connaître les valeurs et exigences du service public et de la République ..... 84

# 1

## Connaitre l'histoire de l'école primaire française

### AUTOÉVALUATION

Cochez la bonne réponse.

- ❶ L'obligation scolaire est portée à 16 ans en :
- a. 1936
  - b. 1882
  - c. 1959
  - d. 1989
- ❷ Qui a posé le principe d'une éducation nationale ?
- a. Jean-Jacques Rousseau
  - b. Denis Diderot
  - c. Caradeuc de la Chalotais
  - d. Jean-Baptiste de La Salle
- ❸ Sous l'Ancien Régime, qui est le principal soutien de l'instruction populaire ?
- a. L'Église
  - b. Les philosophes
  - c. Le pouvoir royal
  - d. Les pouvoirs civils
- ❹ De quand date le collège unique ?
- a. 1936
  - b. 1959
  - c. 1975
  - d. 1989
- ❺ Qui est à l'origine de la pédagogie fondée sur l'expression spontanée (textes libres) ?
- a. Roger Cousinet
  - b. Célestin Freinet
  - c. Adolphe Ferrière
  - d. Ovide Decroly

### CORRIGÉS

❶ c. ❷ c. ❸ a. ❹ c. ❺ b.

CRPE  
2022

# MISES EN SITUATION PROFESSIONNELLE

## Le manuel complet pour réussir l'oral

- Tous les **savoirs pour enseigner** dans le premier degré
- Toutes les **problématiques du métier** de professeur des écoles associées aux **compétences professionnelles** mises en jeu
- **100 questions d'autoévaluation** et un **planning de révisions**
- La **méthodologie** de l'épreuve assortie de **conseils de formateurs**
- **14 mises en situation professionnelle** et plus de **80 questions possibles du jury**

OFFERT  
50 QCM  
interactifs

### Dans la même collection

Admissibilité

Admission



N°1 Vuibert  
DES CONCOURS

ISBN : 978-2-311-21081-1



9 782311 210811